



## SECTION de la VENDÉE

Site internet de la section : <https://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>

### DECLARATION LIMINAIRE

*Formation Spécialisée du 11/12/2023  
« 2ème convocation » suite à boycott*



Monsieur le Président,

Alors que le règlement intérieur arrive enfin, près d'un an après le début du mandat des représentants des personnels, force est de constater qu'il reste extrêmement proche des règlements intérieurs types et que la possibilité d'y apporter des enrichissements est pour le moins réduite pour ne pas dire nulle.

Vous n'êtes pas sans savoir que lors de la formation spécialisée de réseau (FSR) du 29 septembre dernier puis lors des 2 comités sociaux d'administration de réseau (CSAR) des 16 et 26 octobre, l'intersyndicale nationale a émis un avis négatif.

En l'absence d'évolutions positives en termes de moyens de fonctionnement et droits associés à ces 2 nouvelles instances, toutes les organisations syndicales nationales ont rejeté ce règlement intérieur.

Il semblerait néanmoins que plusieurs points évoqués par les organisations syndicales et plus favorables aux représentants des personnels seront intégrés, non dans le règlement intérieur, mais dans un projet de circulaire d'accompagnement. De qui se moque t'on ? Pourquoi tout simplement ne pas les intégrer dans ce nouveau règlement intérieur si ce n'est pour pouvoir mieux les supprimer au fil du temps !!! Du mépris, une fois de plus, nous ne récoltons que du mépris !

Nous sommes invités au niveau local à formuler des propositions alors même que nous savons que les consignes de la Direction Générale sont de toutes les rejeter. Quel merveilleux "jeu de dupes" auquel vous nous invitez M Le Président !!! Comme si nous n'avions pas, les uns et les autres, mieux à faire que de palabrer ainsi sur un sujet où grosso modo, votre conclusion sera "circulez, il n'y a rien à voir" !

Les représentants du personnel FO DGFIP 85, refusant de rentrer dans le jeu de ce pseudo dialogue social, ont donc décidé de boycotter la première convocation le 30/11 de cette formation spécialisée.

Si vous nous trouvez malgré tout face à vous aujourd'hui, c'est uniquement parce que vous avez accédé à la demande de l'intersyndicale d'examiner des points supplémentaires qui n'auraient été vus qu'en 2024. Cependant nous aurions malgré tout aimés que ces points soient inscrits à l'ordre du jour officiel avec la documentation ad hoc.